Interface 18

Dossier

Aménagement des places publiques à Genève

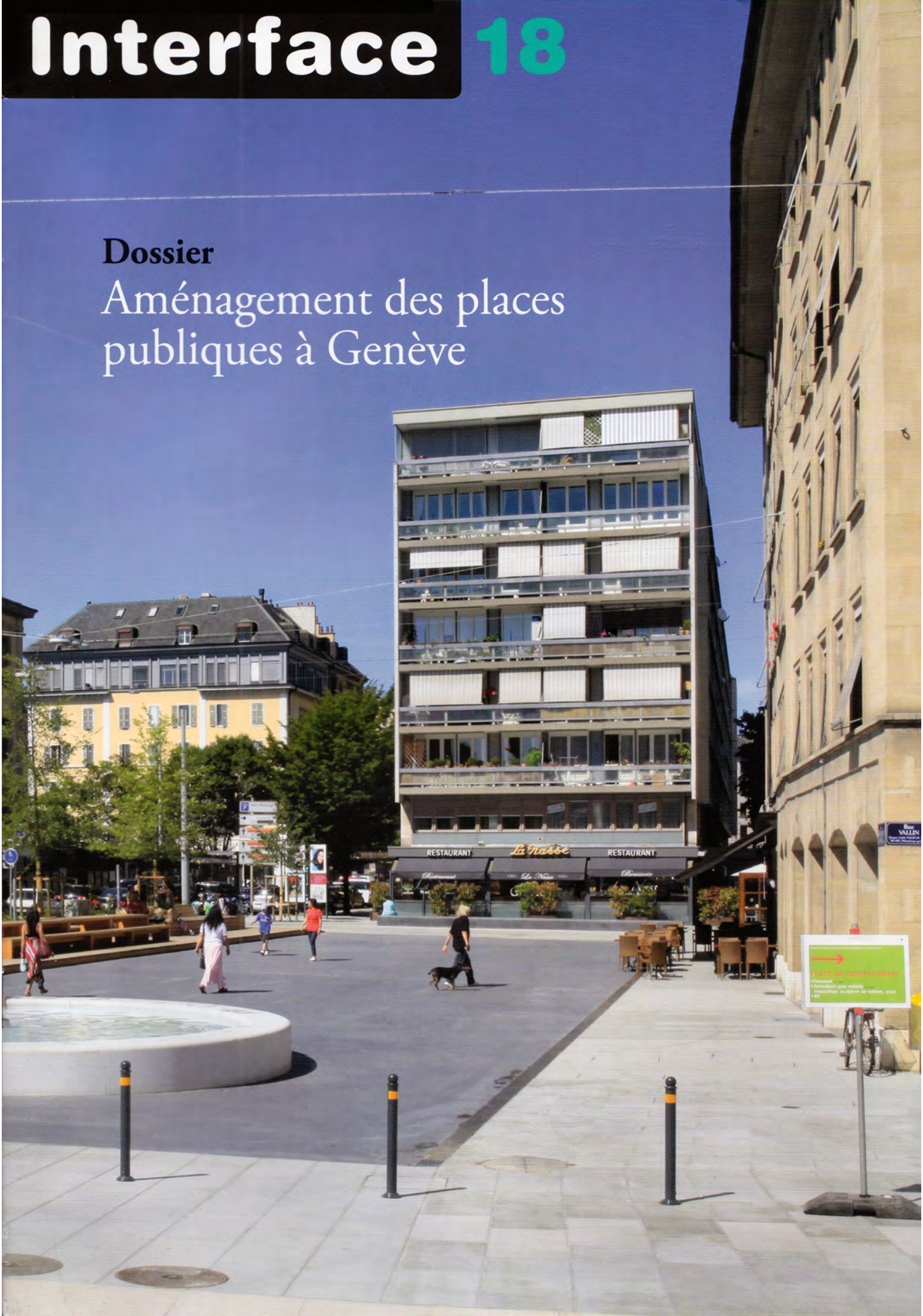

L'espace public participe à la définition de l'ambiance et de l'image d'une ville. Genève s'attache depuis plusieurs années à rendre ses places plus conviviales et agréables, mais les tensions et les conflits d'usage se retrouvent souvent au cœur du processus d'aménagement. **Entretien avec Marie-Hélène Giraud**, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève.

© ARCHIGRAPHIE

Projet en cours d'aménagement, Christian von Düring architecte.

Quelle est la stratégie de la Ville de Genève en matière d'aménagement des places publiques?

La stratégie politique de la Ville est cadrée par le Plan directeur communal qui fixe les grandes lignes de l'aménagement de l'espace public. Le Plan directeur des chemins pour piétons a également pour vocation de valoriser des places dans les quartiers. Il n'y a cependant pas de réelle stratégie de mise en œuvre. L'hyper-centre est en effet un territoire où les crispations liées à l'usage de l'espace public sont très importantes. Faute de consensus, nous sommes donc contraints de travailler au cas par cas en tirant parti des dynamiques locales. C'est pourquoi il est plus productif, à l'heure actuelle, de travailler dans les quartiers périphériques de la première couronne, où les dogmatismes et les conflits sont moins cristallisés, sans pour autant délaisser le centre-ville.

Il y a aujourd'hui de grands enjeux environnementaux sur lesquels on ne peut plus faire l'impasse et qui touchent directement l'aménagement de l'espace public à Genève. La congestion due au trafic automobile, la pollution de l'air et les nuisances provoquées par le bruit ont atteint des sommets. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir alléger la pression sur le réseau et rendre une partie de l'espace public aux piétons. Cela passe par l'aménagement de places de qualité, notamment au centre-ville qui souffre d'une certaine asphyxie!

Quels sont aujourd'hui les projets en cours portés par la Ville de Genève ?

Nous avons une série de projets au centre-ville, dont notamment les places Simon-Goulart et de Longemalle, récemment inaugurées, la place de la Synagogue et le Bastion Saint-Antoine. Il est symptomatique de noter que, pour ce dernier, nous n'avons pas été confrontés à des recours, son réaménagement n'entrant pas en conflit avec l'usage de la voiture. Car c'est le nerf de la guerre au centre-ville ! D'autres projets tels que le réaménagement des squares Pradier et Chantepoulet, proches de la gare, vivent deux destins différents. L'un est en chantier alors que l'autre est toujours bloqué. Ces cœurs d'îlots au centre-ville sont pourtant un enjeu collectif majeur pour la qualité de vie des résidents et l'accueil des visiteurs.

« La conception des espaces publics doit intégrer plusieurs échelles (quartier, ville et agglomération) et harmoniser plusieurs temporalités. Sa mise en œuvre, sa gestion, son entretien regroupent un grand nombre d'acteurs, c'est pourquoi il est nécessaire d'identifier les lignes directrices d'aménagement dans un schéma d'ensemble cohérent qui tienne compte des aspects patrimoniaux, sociaux, environnementaux, économiques et fonctionnels. »

Plan directeur communal, chapitre 2.3
Stratégie de l'espace public

En périphérie du centre historique, la Ville se penche également sur la requalification de places, dont celles du Petit-Saconnex, des Grottes et de Sainte-Clotilde ainsi que sur les vastes espaces publics autour des futures gares CEVA. Notre volonté est de travailler avec intelligence, et de faire en sorte que chaque mode de déplacement retrouve enfin une place raisonnable, légitime et équilibrée dans la voirie.

Quelle liberté est donnée aux mandataires de la Ville de Genève dans le processus d'aménagement des places?

Les mandataires suivent un cahier des charges qui intègre des recommandations esthétiques, mais aussi de gestion et de mise en œuvre. Les projets proposés doivent répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain, mais c'est effectivement à la Ville de se positionner sur les choix de société et de garantir une vision d'ensemble, ce qu'un mandataire seul ne peut pas faire, si compétent soit-il! Sortir du cadre de nos recommandations se fait de manière très ponctuelle et en vue de projets bien spécifiques ou emblématiques. Nous souhaitons ainsi garantir la pérennité des aménagements.

Existe-t-il une identité genevoise des espaces publics?

Oui et non! Nous ne possédons pas de charte des espaces publics. Notre rôle consiste principalement à proposer une ligne. En revanche, nous souhaitons maintenir une certaine unité liée à notre identité à travers le mobilier urbain notamment. A ce titre, la Ville a élaboré un Concept directeur et un catalogue d'objets et de matériaux recommandés. Nous ne donnons pas de cahier des charges standard lié à l'usage des places. Concernant cet aspect, les demandes nous parviennent de manières diverses, lors de concertations avec les riverains ou les milieux associatifs ou via des pétitions, et nous les intégrons au cas par cas.

Projet en cours d'aménagement, Pascal Heyraud, architecte-paysagiste

© ARCHIGRAPHIE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité?

Il y a tout d'abord les recours, quasi systématiques et provenant de tous les milieux, souvent fondés sur des prises de position politiques ou dogmatiques, qui sclérosent passablement notre activité. Hormis cela, les problématiques surviennent souvent quand différents niveaux de compétences sont engagés et que l'arbitrage politique est absent du processus. Concernant l'aménagement de la place Bel-Air par exemple, qui faisait partie d'un projet d'infrastructure de compétence cantonale, un espace très restreint a été laissé à la production de l'urbain, de compétence communale. Les usagers l'ont fortement ressenti, en témoignent les nombreuses critiques portées par les associations et parues dans les médias. La Ville possède également un patrimoine immobilier important qu'il faut entretenir et n'a donc pas autant de moyens qu'une autre collectivité de taille similaire pour aménager son espace public. Enfin, je soulignerais l'importance d'avoir une cohésion interne entre les cheffes et chefs de service pour faire avancer les dossiers, ce qui n'a pas toujours été le cas et a sans doute participé aux lenteurs du processus de réalisation. Cela a heureusement beaucoup changé ces dernières années. Et, suivant ce dernier élément, je rajouterais l'importance de l'engagement du magistrat, qui a le pouvoir de fédérer les acteurs autour d'initiatives, d'imposer une ligne directrice à son département, et qui se doit de porter des projets au-delà des clivages politiques et idéologiques. ✤

Propos receuillis par Rafaël Schütz et Marcos Weil